

**Mémoire de l'Université de Montréal**  
**aux fins de la Consultation sur le projet de**  
**Plan de développement durable du Québec**

**Université de Montréal**

15 Février 2005

## Table des matières

Présentation de l'Université de Montréal	3
Positions de l'Université sur le Plan de développement durable du Québec	4
- Établir un partenariat avec les milieux de l'éducation et les universités	4
- Établir une reddition des comptes transparente qui respecte la mission des universités	4
- Soutenir la pérennité des bâtiments et des infrastructures de l'Université pour lui assurer un développement durable	5
Un bref historique de la question du développement durable à l'Université	5
Quelques réalisations à l'égard du développement durable à l'Université	8
- L'efficacité énergétique et les économies d'énergie	8
- La réduction de la consommation d'eau	8
- La réduction de la production de déchets domestiques et leur récupération	8
- Les matières dangereuses : récupération, élimination et réduction	9
- Les espaces verts, le mont Royal et les pesticides	10
- La qualité de l'air	11
- Le covoiturage, le transport en commun et les stationnements	11
Annexe 1 : Énoncé de politique environnementale de l'Université de Montréal	12
Annexe 2 : Déclaration de principes sur les achats et placements responsables	14

Dans le présent document, selon le contexte, le masculin englobe le féminin.  
Cette formule est utilisée uniquement pour alléger le texte.

## Présentation de l'Université de Montréal

Fondée en 1878, l'Université de Montréal compte aujourd'hui 13 facultés et forme avec ses deux écoles affiliées, HEC Montréal et l'École Polytechnique, le premier pôle d'enseignement supérieur et de recherche du Québec, le deuxième au Canada et l'un des plus importants en Amérique du Nord. Elle réunit 2 300 professeurs et chercheurs, accueille près de 55 000 étudiants, offre au-delà de 550 programmes à tous les cycles d'études et décerne quelque 3 000 diplômes de maîtrise et de doctorat chaque année. Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie.

Le développement durable est l'objet des enseignements de l'Université. Celle-ci compte des professeurs et des chercheurs qui sont impliqués dans les études sur l'environnement, notamment, en architecture du paysage, en urbanisme, en droit, en santé environnementale, en anthropologie, en chimie, en géographie, en médecine vétérinaire, en sciences biologiques et en sciences économiques. À HEC Montréal, les études sur l'environnement sont associées aux sciences comptables, à l'analyse des décisions et à l'économie appliquée. À l'École Polytechnique, l'environnement est étudié en génie chimique, civil, géologique et des mines, industriel et mécanique. Il l'est aussi en mathématique et en génie nucléaire.

Aux études supérieures, en son sein et dans les écoles affiliées, plusieurs programmes ont été mis sur pied ou le seront bientôt. À l'Université de Montréal, à la Faculté des études supérieures, il y a un DESS en environnement et prévention, un DESS en toxicologie et analyse du risque et un microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en santé environnementale et santé au travail. À la Faculté de médecine, il y a une maîtrise en santé environnementale et santé au travail. À la Faculté de l'aménagement, il y a un DESS en territoires et environnement. À la Faculté des arts et des sciences, il est projeté de créer un DESS en systèmes naturels : terre et eau. À HEC Montréal, il existe un certificat de 1<sup>er</sup> cycle en gestion de l'environnement. De plus, un DESS en gestion de l'environnement et développement durable y est en préparation. À l'École Polytechnique, il y a plusieurs programmes de maîtrise et de doctorat qui comprennent un volet environnemental, en génie civil, chimique et minéral. De plus, deux DESS en technologie de l'environnement y sont en préparation.

Au plan de la recherche, l'Université de Montréal a retenu le développement durable comme un des sept domaines prioritaires du plan stratégique en sciences naturelles et a créé trois Chaires de recherche du Canada en ce sens. Il s'agit de la chaire en dynamique fluviale, la chaire en perception évolutive du patrimoine et du processus de conservation, de mise en valeur et de gestion du paysage et la chaire en biocontrôle.

L'Université a également favorisé l'acquisition de grands équipements scientifiques qui vont contribuer au développement durable. Ces équipements d'une valeur totale de 14 millions de dollars vont servir notamment à : l'identification et au contrôle des sources de contamination des fermes par les pathogènes alimentaires et à la gestion des dangers biologiques associés aux viandes; la certification GMP (*Good Manufacturing Practice*) pour l'Institut de biotechnologie vétérinaire et agroalimentaire de Saint-Hyacinthe; l'intégration de la qualité de l'environnement et de la production animale; l'infrastructure de haute performance en géomatique pour la gestion environnementale.

L'Université de Montréal s'est intéressée à la question environnementale régulièrement depuis les 30 dernières années. Elle a fait de même concernant le développement durable et ce, depuis la création de ce concept. L'aboutissement de ce long cheminement l'a amenée à créer au début du présent millénaire le Comité consultatif sur l'environnement et le Comité aviseur sur les achats et placements socialement responsables. Dès 1989, elle a mis en place les moyens de gérer les déchets dangereux. Afin d'améliorer ses processus en matière de récupération, elle s'est entendue avec la Ville de Montréal qui prend dorénavant en charge étape par étape les matières recyclables. En outre, l'Université, dans le cadre de son programme de santé et sécurité contribue à la gestion des risques environnementaux.

## **Positions de l'Université sur le Plan de développement durable du Québec**

L'Université de Montréal salue l'initiative du gouvernement d'organiser une Consultation publique sur son Plan de développement durable pour le Québec. Elle croit qu'il est grand temps qu'une approche concertée en la matière soit mise en oeuvre afin que le développement durable soit plus qu'un concept mais devienne une réalité au Québec. L'Université est consciente qu'il s'agit d'une réforme qualitative importante, tant au plan de la «vision du monde» que de l'attribution et la gestion des ressources.

### **Établir un partenariat avec les milieux de l'éducation et les universités**

Le Plan de développement durable du gouvernement du Québec évoque les notions de mode de vie, de niveau de vie et de milieu de vie pour articuler sa vision du développement durable. Cette approche a le mérite d'actualiser un grand principe qui nécessite des orientations pour en faire un mode de gestion. Aux plans de ces aspects de la vie, les universités et le milieu de l'éducation en général jouent un rôle essentiel en contribuant au développement des connaissances et à leur diffusion. Le rôle des universités est important dans le développement des modes de vie par le regard critique et novateur qu'elles portent sur la société. Il est également important en ce qui concerne le développement économique et social.

Dans un tel contexte, le Plan devrait faire une place plus grande à la contribution des milieux de l'éducation. Dès le niveau primaire d'enseignement, les enfants doivent être sensibilisés au développement durable. Au niveau universitaire, le développement des connaissances dans cette direction devrait être encouragé. Il y a longtemps que des universitaires de renom dénoncent des situations critiques au sujet de l'environnement et du développement social et économique. Ils devraient être appuyés dans leur travail de recherche et de réflexion. Une réelle collaboration devrait être établie entre les partenaires sociaux et les universités pour faire du développement durable une réalité. À cet égard, les universités devraient avoir accès au Fonds vert qui semble être limité aux seules activités du ministère de l'Environnement.

### **Établir une reddition des comptes transparente qui respecte la mission des universités**

Le Plan de développement durable du Québec prévoit qu'il y aura un mécanisme de reddition des comptes sur une base périodique. L'Université de Montréal participera à la cueillette

d'informations. D'ailleurs, à l'égard de l'environnement, elle a déjà mis en place une série d'indicateurs consolidés dans un Bilan environnemental. Celui-ci a le mérite de lui permettre de connaître l'état de la situation pour, ensuite, établir des mesures qui vont dans le sens du développement durable. Les universités ont l'habitude de rendre des comptes. Malheureusement, le Plan n'indique pas encore les indicateurs qu'il compte utiliser pour parvenir à ses fins. La connaissance de ceux-ci aurait été d'un grand secours pour envisager les priorités que le gouvernement compte mettre de l'avant avec le Plan en question.

D'autre part, le gouvernement vise sans doute à changer et à modeler les activités des organismes couverts par la loi quand elle sera promulguée. L'Université de Montréal a une mission d'enseignement et de recherche et ses ressources financières sont limitées. Dans un tel contexte, elle croit que si le gouvernement veut imposer des pratiques qui représenteront nécessairement un coût pour l'Institution, celle-ci devrait pouvoir compter sur un financement gouvernemental spécifique pour remplir ses nouvelles obligations. Encore une fois, un meilleur accès au Fonds vert constituerait sans doute une partie de la solution.

### **Soutenir la pérennité des infrastructures et des bâtiments de l'Université pour lui assurer un développement durable**

Le développement durable ne peut se faire sans des infrastructures et des bâtiments qui assurent le développement durable des connaissances et de leur diffusion. Plusieurs bâtiments et infrastructures du campus de l'Université sont dans un état déplorable et ils ont atteint l'âge auquel des rénovations substantielles s'imposent. Nos analyses démontrent qu'il faudrait injecter approximativement 200 millions de dollars aux fins de l'entretien de nos bâtiments pour faire disparaître l'état de vieillissement dans lequel ils se trouvent, c'est-à-dire, un montant supplémentaire de 40 millions de dollars par année pendant 5 ans. Alors qu'il faut investir normalement de 6 à 7 % de la valeur de l'actif pour maintenir et sauvegarder un parc immobilier en bon état, soit quelque 60 millions de dollars par année, nous n'y consacrons que 3,7 %, faute de ressources nécessaires. Si notre parc immobilier était en bonne condition, l'Université devrait tout de même déboursier près de 25 millions supplémentaires par année pour l'entretenir.

Ces bâtiments et infrastructures font partie de ce que le Plan de développement durable du gouvernement du Québec indique comme étant le milieu de vie. La qualité de celui-ci est essentielle à la réalisation de la mission d'enseignement et de recherche de l'Université. Un financement approprié devrait être prévu pour que le campus soit en mesure d'assurer à long terme son développement de manière durable.

### **Un bref historique de la question du développement durable à l'Université**

Les premiers signes tangibles de cet intérêt pour l'environnement remontent à l'année 1972 pendant laquelle l'Université créait dans la foulée de la Conférence des Nations unies sur l'environnement le Comité des sciences de l'environnement dont le rapport fut déposé à l'Assemblée universitaire en 1973. La principale conclusion du rapport était à l'effet que la problématique environnementale dans les programmes devait être intégrée aux disciplines existantes. En 1985, un Comité spécial est mis sur pied avec le mandat d'étudier à nouveau la problématique des études en environnement à

l'Université. Le Comité concluait différemment et indiquait qu'il fallait créer des programmes interdisciplinaires en environnement et que l'Université devait accroître sa visibilité à cet égard.

En 1990, Irène Cinq-Mars alors, vice-rectrice adjointe à l'enseignement, déposait un document intitulé *Réflexions préliminaires sur le thème de l'environnement*. Elle écrivait : «*L'urgence, le besoin prioritaire, consisterait à équiper les acteurs, les intervenants spécialisés en environnement de même que les acteurs et les intervenants de l'environnement (géographes, aménagistes, etc.) de façon à ce qu'ils posent des gestes concrets pour la prévention, la restauration, la gestion, la mise en valeur de l'environnement.*»

Par la suite, en 1991, le Comité de la planification déposait un document intitulé *La place et le rôle de l'Université de Montréal en matière d'environnement*. On peut y lire que le Comité se prononçait en faveur d'un développement durable et équitable. Le Comité écrivait : «*Représentant un réservoir privilégié de compétences dans les domaines les plus divers, l'Université a une responsabilité intellectuelle et sociale de première ligne dans l'éveil d'une conscience environnementale, dans la collecte et la diffusion des connaissances et de l'information, dans le développement de technologies, dans la mise au point d'outils conceptuels et d'approches méthodologiques en vue de façonner un avenir collectif fondé sur un développement durable et équitable.*»

Le Comité a également dans son document proposé un cadre d'orientation et d'action qui : consolide, valorise et rend visible ce qui se fait à l'Université en tenant compte des besoins de la société; met en place des interventions axées sur de nouveaux besoins de formation des étudiants, de rayonnement des professeurs et des chercheurs et de sensibilisation de la communauté universitaire; engage l'Université à la fois comme milieu de formation et de recherche, milieu de rayonnement, milieu de vie.

En 1994, le premier bilan environnemental de l'Université de Montréal était rendu public. C'est à l'initiative d'un groupe d'étudiants inscrits à la maîtrise en urbanisme et au DESS environnement et prévention qu'il a été réalisé. Il concluait à l'effet «*qu'il n'y a pas eu de suivi sur l'application des recommandations du rapport du Comité de la planification*» et, qu'entre 1992 et 1994, il y a eu «*peu de changements majeurs dans la place qu'occupe l'Université en matière d'environnement*». Les auteurs du bilan attribuent notamment ce manquement à l'absence «*de coordination des activités en matière d'environnement au sein d'une structure quelconque de gestion.*»

Par ailleurs, depuis 1994, le Comité *UniVERT* cité de la fédération étudiante (FAECUM) organise de nombreuses activités thématiques tels que la semaine de l'environnement qui se déroule chaque année ainsi que le nettoyage de la montagne en collaboration avec les associations étudiantes.

En octobre 2000, le Groupe de travail sur l'environnement créé par feu Claire McNicoll, alors vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, déposait un rapport qui recommandait notamment que soit mise en place une structure permanente relevant de la haute direction, tel un comité avisé, dont le mandat serait de voir à concrétiser les orientations préconisées eu égard à la gestion et au développement environnemental du campus. Cette recommandation devait mener à la création du Comité consultatif sur l'environnement<sup>1</sup>. Le Groupe

---

<sup>1</sup> Le Comité consultatif sur l'environnement a été créé le 6 novembre 2000 par le Comité de régie de l'Université. Le mandat du Comité est de proposer un énoncé sur la protection de l'environnement et le développement durable (voir

a aussi suggéré que le comité aviseur discute d'un énoncé de politique visant la protection de l'environnement et le développement durable.

En septembre 2001, Michel Trahan, vice-recteur exécutif, annonçait la mise sur pied d'un groupe de travail afin : d'explorer la thématique des achats et placements responsables; de situer les pratiques de l'Université par rapport à ce que l'on observe dans des organisations comparables; de faire les recommandations appropriées en ce qui concerne la position que pourrait adopter l'Université en matière d'achats et d'investissements socialement responsables. Dans son rapport final, le groupe de travail a recommandé la mise sur pied du Comité aviseur sur les achats et placements socialement responsables<sup>2</sup>.

Au cours de l'hiver 2003, l'Université s'associait à la Ville de Montréal pour la mise en place du Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. À cet égard, le recteur Robert Lacroix signait la Déclaration de principe qui lançait cette opération de grande envergure.

Enfin, en janvier 2005, au cours de la Semaine de l'environnement, étaient lancés par le Recteur et les membres du Comité consultatif sur l'environnement, l'*Énoncé de politique environnementale de l'Université de Montréal* et le *Bilan environnemental de l'Université de Montréal 2003-2004 (matières résiduelles, énergie et transport)*. Ce bilan permettra à l'Université de voir, données à l'appui, l'état des améliorations apportées au développement durable et à la protection de l'environnement sur son territoire. Il va de soi que ce Bilan sera mis à jour périodiquement de manière à pouvoir comparer, période par période, la contribution de l'Université à la protection de l'environnement.

---

l'annexe 1 pour l'Énoncé de politique) dont les grandes lignes viseraient à : réduire l'impact négatif sur l'environnement pouvant résulter de ses différentes activités; réaliser et soutenir des initiatives de mise en valeur environnementale propres à améliorer la qualité de l'environnement sur le campus; mettre en place des mesures de sensibilisation à l'importance d'agir en termes de protection et de promotion de l'environnement; mettre en valeur l'environnement du campus tant en termes d'aménagement que de gestion quotidienne; faire respecter la réglementation en vigueur (ex :tabac). Voir à l'élaboration, à la mise en place et au suivi d'un programme d'action environnementale découlant de cette politique. Effectuer les enquêtes et sondages auprès des membres de la communauté universitaire permettant de connaître les questions environnementales qui les préoccupent.

<sup>2</sup> Le Comité aviseur sur les achats et placements socialement responsables a été créé le 11 novembre 2003 par le Comité de régie de l'Université (voir l'annexe 2 pour la Déclaration de principes). Le mandat du Comité aviseur sur les achats et placements socialement responsables est de : 1) réfléchir aux valeurs de la communauté universitaire à l'égard de l'environnement, du développement social et des droits de la personne et proposer des critères d'évaluation socialement responsables qui découlent de ces valeurs afin d'informer et de conseiller le Régime de retraite de l'Université de Montréal (RRUM) et le Fonds de dotation dans le cadre de leurs activités de placement; 2) conseiller les instances universitaires appropriées, le RRUM et le Fonds de dotation sur les pistes d'action à privilégier; 3) conseiller la Division approvisionnements de la Direction des finances sur la rédaction d'une Politique d'achat de l'Université et sur les enjeux spécifiques à cet égard; 4) faire la promotion des achats et placements responsables, tant à l'interne qu'à l'externe de l'Université.

## **Quelques réalisations à l'égard du développement durable à l'Université<sup>3</sup>**

### **L'efficacité énergétique et les économies d'énergie**

L'Université a lancé en août 2000 un projet de renouvellement des infrastructures énergétiques qui touche 15 pavillons, totalisant 3,75 millions de pieds carrés. Le projet se réalisera en deux phases: une phase I couvrant 11 pavillons, totalisant 1,95 millions de pieds carrés et nécessitant un investissement de l'ordre de 10 millions de dollars qui génèrera des économies d'énergie de l'ordre de 1,8 million de dollars par année; une phase II qui touche 4 pavillons, totalisant 1,80 millions de pieds carrés et nécessitant un investissement de l'ordre de 7 millions de dollars qui génèrera des économies d'énergie de l'ordre de 1,2 million de dollars par année. Les travaux de la phase I sont complétés et ceux de la phase II ont débuté en 2004 et se termineront en 2006.

Les mesures envisagées d'économie d'énergie sont principalement une gestion améliorée des débits d'air alimenté ainsi que la récupération de la chaleur quant à l'air évacué. Nous évaluons à 16 000 tonnes métriques les émissions de gaz à effet de serre qui seront éliminées: 10 000 tonnes métriques pour la phase I et 6 000 tonnes métriques pour la phase 2.

De plus, des études sont en cours pour une phase III. Ces études couvrent les pavillons Marie-Victorin, Marguerite-d'Youville, de la Faculté de l'aménagement, 3744 Jean-Brillant, de la Faculté de musique, ainsi que les pavillons du campus de St-Hyacinthe. Nous prévoyons compléter ces études pour septembre 2005.

Enfin, le 25 mars 2003, le ministre des Ressources naturelles du Canada, Herb Dhaliwal, au nom de l'Office de l'efficacité énergétique, reconnaissait officiellement l'Université pour son engagement envers l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques.

### **La réduction de la consommation d'eau**

Les laboratoires sont de loin à l'Université les lieux où il se consomme les plus grandes quantités d'eau. Celle-ci y est utilisée pour refroidir les vapeurs issues de la distillation des solvants. Cependant, un nouveau système ne consommant pas d'eau est disponible sur le marché et le département de chimie s'en est déjà procuré quatre exemplaires. En outre, le Pavillon J.-Armand-Bombardier et le Pavillon Jean-Coutu seront dotés de tels systèmes. Par ailleurs, lors de travaux de rénovation des salles de bain, les robinets traditionnels sont remplacés par des robinets à ouverture automatique afin d'économiser l'eau.

### **La réduction de la production de déchets domestiques et leur récupération**

Les premières expériences à l'Université à l'égard de la récupération du verre datent de 1992. Quant au papier et au carton, l'Université récupère, depuis 1996, en moyenne 325 tonnes de matière par

---

<sup>3</sup> Ces données sur les réalisations de l'Université à l'égard du développement durable relèvent d'une analyse effectuée par la Direction des immeubles, en sus des résultats du *Bilan environnemental de l'Université de Montréal 2003-2004 (matières résiduelles, énergie et transport)*, Comité consultatif sur l'environnement, janvier 2005. Toutefois, certaines données concernant les matières résiduelles sont tirées du Bilan.



année. À l'égard du recyclage, depuis 2003, l'Université a installé 200 îlots destinés à la récupération du papier, du verre, du métal et du plastique dans différents lieux sur le campus et ce, également à Saint-Hyacinthe où se trouve la Faculté de médecine vétérinaire. Ainsi, de juin 2003 à mai 2004, 25 tonnes de verre-plastique-métal ont été détournées de l'enfouissement. L'Université entretient des relations soutenues avec l'Éco-quartier Côte-des-neiges, la ville de Montréal, les Travaux publics de l'arrondissement Outremont, Récupération les Marronniers et MIRA aux fins de la récupération des matières résiduelles.

### **Les matières dangereuses : récupération, élimination et réduction**

Depuis sa création en 1989, la Section santé et sécurité au travail (DI-SSST) a notamment le mandat de reconnaître et de prendre en charge les résidus dangereux générés par les activités de la communauté universitaire et de s'assurer du respect de l'environnement lors de cette prise en charge. Des inventaires des produits dangereux et de leur emplacement ont été réalisés et sont mis à jour; les responsables des laboratoires sont invités à se départir des produits périmés auprès de la DI-SSST et les solvants et produits chimiques usés sont récupérés chaque semaine dans les laboratoires. De plus, ces derniers sont visités régulièrement. Ils sont classés selon le type (chimique, radioactif ou biologique) et le niveau de risque qu'ils représentent (trois catégories). Conformément aux règles du ministère de l'Environnement, ont été mises en place des méthodes d'élimination des matières dangereuses, des résidus biologiques, des déchets biomédicaux et radioactifs en provenance des laboratoires. Enfin, depuis une cinquantaine d'années, les méthodes de caractérisation dans les laboratoires se sont raffinées et les quantités de produits chimiques impliqués lors d'une synthèse ont diminué d'un facteur de 10 000. En effet, les échantillons récupérés des groupes de recherche des années 1960 et 1970 étaient de l'ordre de 100g alors qu'aujourd'hui, ils sont de l'ordre de 0,01g.

La DI-SSST prend en charge également l'élimination de produits dangereux de type domestique telles que les peintures (1,5 tonne en 2003-2004), les batteries (1,4 tonne de piles en 2003-2004) et les huiles. Depuis 2002, les tubes fluorescents sont également récupérés (18 000 tubes sont récupérés annuellement).

En ce qui concerne l'amiante, en juin 1998, l'Université a entrepris un programme de gestion des matériaux contenant de l'amiante dans ses bâtiments. Tous les bâtiments construits avant 1980 et susceptibles de contenir de l'amiante ont été inventoriés par une firme d'experts conseils. En outre, un guide de procédures de travail a été rédigé. À partir d'un ensemble de critères qualitatifs relatifs à la composition des fibres d'amiante retrouvées, à leur état de conservation et au potentiel d'exposition de la communauté universitaire, des actions ont été proposées. Celles-ci vont du confinement sécuritaire de l'amiante à son enlèvement. De nombreux correctifs de confinement sécuritaire (réparation de surfaces détériorées et nettoyage de l'environnement) ont été réalisés; plus de la moitié des surfaces des salles mécaniques a subi des corrections. À l'automne 2000, une entente est intervenue entre le département de santé environnementale et santé au travail et la DI-SSST pour la réalisation d'une recherche afin de déterminer le risque potentiel sur la santé publique de l'exposition à l'amiante. Cette étude a bénéficié de l'expertise de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST).

## Les espaces verts, le mont Royal et les pesticides

En 1996, l'Université concluait avec la ville de Montréal un accord-cadre à l'égard de son programme de développement. Cet accord régit la mise en oeuvre du Plan directeur de développement du campus. À l'occasion de la signature de cet accord, l'Université s'engageait à préserver près de 60% de son territoire campus en espaces verts et à maintenir les boisés dans leur état naturel.

En mai 2002, l'Université déposait à la Commission des biens culturels du Québec, dans le cadre d'une consultation publique sur l'avenir du mont Royal, un mémoire intitulé «*Un engagement pour la préservation et la mise en valeur du mont Royal*». Considérant le développement des infrastructures sur le campus, l'Université reconnaît la valeur écologique du capital nature de ses forêts qui occupent approximativement 27% de son territoire dont certaines portions sont peuplées d'arbres plus que centenaires. Ce pourcentage élevé, qui va bien au-delà des 12% minimum d'un territoire pour la conservation des écosystèmes, comprend des chênaies rouges, des érablières à chênes rouges et des érablières à caryers cordiformes qui constituent une richesse pour la population montréalaise qui va bien au-delà de la simple valeur écologique.

Depuis 2003, le territoire du campus de l'Université est également couvert par le statut d'arrondissement historique et naturel en vertu de Loi sur les biens culturels. Par cette double désignation, le gouvernement reconnaît que les qualités naturelles et culturelles des espaces verts et construits associés au mont Royal doivent être préservées pour les générations futures.

De plus, l'Université a commandé des études afin de mieux connaître la valeur écologique de son territoire, tant aux plans végétal qu'animal. Si maintenant les forêts sont mieux connues<sup>4</sup>, les premiers résultats des études tendent à démontrer l'importance de la conservation des espaces en friche en raison d'une biodiversité importante incluant même des espèces d'insectes rares pour la région. Une étude de l'avifaune reste à faire afin de vérifier l'importance des sites de nidification des oiseaux plus rares qui évoluent dans les bordures forestières ou près des zones ouvertes.

Outre les zones forestières, le campus possède également plusieurs espaces aménagés qui bordent les différents pavillons ou les zones de déplacement. Toujours dans une optique de développement durable, les aménagements horticoles du campus sont gérés de manière à minimiser les impacts environnementaux. Un inventaire détaillé<sup>5</sup> a été fait sur l'emplacement de toutes les plantes horticoles afin de mieux planifier une gestion responsable et durable des aménagements sur le campus.

Enfin, quant aux pesticides, l'Université décidait, en janvier 2003, de n'utiliser que des produits environnementalement acceptables aux fins de l'entretien des espaces verts du campus. Cette directive anticipait et va bien au-delà de la réglementation gouvernementale du Québec inscrite dans

---

<sup>4</sup> Boivin, P., J. Brisson et A. Bouchard. *Espaces naturels et semi-naturels du campus de l'Université de Montréal*. Institut de recherche en biologie végétale, Montréal, 2003.

<sup>5</sup> Dagenais, Danielle. *Inventaire cartographique des végétaux des zones aménagées du campus de l'Université de Montréal*, Laboratoire de recherche création, École d'architecture de paysage, Université de Montréal, 2004. Cette étude a été réalisée pour le compte du Comité consultatif sur l'environnement.

le *Code de gestion des pesticides* qui édicte qu'il est «*interdit d'appliquer les pesticides les plus nocifs sur les surfaces gazonnées des espaces verts publics*».

### **La qualité de l'air**

Près de la moitié des 15 millions de dollars dépensés dans le but de rénover le Pavillon Claire-McNicoll et des secteurs du Pavillon Roger-Gaudry, à savoir, le laboratoire d'enseignement de microbiologie et d'immunologie, le laboratoire de rétrovirologie ainsi que les laboratoires de recherche des départements de chimie, de biochimie et de la Faculté de médecine dentaire, l'ont été dans le but de renouveler les systèmes électromécaniques qui servent à ventiler ces espaces. En outre, pour améliorer la qualité de la filtration de systèmes existants, un montant de 1,2 million de dollars sera dépensé au cours des années 2003-2004 à 2005-2006. Enfin, une équipe permanente de 4 employés a été créée en juin 2004 dont la seule tâche est de nettoyer les systèmes de ventilation.

### **Le covoiturage, le transport en commun et les stationnements**

D'une part, au cours de l'année académique 1989-1990, l'Université a créé un service de covoiturage. Il offre la possibilité aux étudiants et aux employés de se déplacer, tant en ville qu'à l'extérieur de Montréal. D'autre part, à l'été 2002, l'Université a décidé de ne pas remplacer par un stationnement souterrain les 800 places de stationnement perdues lors de la construction de nouveaux pavillons. Afin d'offrir une alternative à l'usage de la voiture à des fins individuelles, l'Université a créé un babillard électronique de covoiturage accessible par son site WEB, installé des téléphones reliés directement aux compagnies de taxis, publicisé le réseau de covoiturage lors du renouvellement des permis de stationnement et permis l'installation des kiosques d'information de la Société de transport de Montréal (STM) lors de la rentrée universitaire à l'intention des étudiants.

Une étude est en cours sur l'instauration d'une ligne d'autobus de la STM qui desservirait les pavillons du campus une fois les travaux terminés. L'Université participe depuis septembre 2004 à une table de concertation pour obtenir une piste cyclable dans le quartier Côte-des-Neiges qui desservirait la communauté universitaire. Finalement, l'Université fera partie du Centre de gestion des déplacements de Côte-des-Neiges avec différents partenaires locaux (École Polytechnique, HEC Montréal, Hôpital juif de Montréal, Hôpital Ste-Justine) afin de trouver des solutions alternatives à la voiture solo.

## Annexe 1

### Énoncé de politique environnementale de l'Université de Montréal

ATTENDU QUE l'Université de Montréal, au nom de la responsabilité sociale, s'associe au mouvement international de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles en s'inspirant du paradigme du développement durable énoncé dans le rapport Brundtland<sup>6</sup>;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la politique environnementale de l'Université contribuera à son échelle à l'amélioration de la gestion sociétale de l'environnement et des ressources naturelles ainsi qu'à l'application du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec en favorisant, notamment, la prévention en matière d'environnement, la réduction de la consommation énergétique, la réduction à la source des risques liés aux différentes formes de pollution ainsi que la conservation, la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation des ressources;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal encourage ses différentes unités académiques et administratives à être environnementalement responsables, notamment, par la prévention des risques liés à l'environnement et leur gestion adéquate ainsi que par la protection de la santé et de la sécurité des personnes qui y oeuvrent à titre de membre du personnel, de visiteur ou d'étudiant;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal par ses activités de formation, de recherche et de rayonnement contribue déjà à la diffusion du développement durable et qu'elle souhaite intensifier

---

<sup>6</sup> En 1987, le rapport Brundtland - du nom du Premier ministre Norvégien de l'époque, rapporteur des travaux de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement de l'ONU - également connu sous le titre de *Notre avenir à tous*, a proposé une approche favorisant un développement économique soutenu tout en respectant la pérennité des ressources naturelles. Le rapport définit le développement durable comme le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Le rapport met en valeur trois composantes fondamentales du développement durable, à savoir, la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale. Il indique notamment que l'environnement devrait être protégé en changeant progressivement les façons dont sont développées et utilisées les technologies. Il ajoute également que les pays en voie de développement devraient pouvoir satisfaire leurs besoins élémentaires aux plans de l'emploi, de la nourriture, de l'énergie, de l'eau et de l'hygiène.

En fait, les préoccupations relatives à un développement économique respectueux des limites et des capacités environnementales ont servi de base à l'adoption du concept de développement durable. Celui-ci a été proposé pour la première fois en 1980 dans la *Stratégie mondiale de la conservation* publiée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). C'est le rapport Brundtland qui va populariser ce concept. En 1991, la nouvelle stratégie de conservation de la nature publiée par l'UICN, le WWF et le PNUE définit le développement durable comme le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés humaines, tout en restant dans les limites de la capacité de charge des écosystèmes. Ces informations sont tirées des sites WEB suivants :

[www.doc.mmu.ac.uk/aric/eae/french/Sustainability/Older/Brundtland\\_Report.html](http://www.doc.mmu.ac.uk/aric/eae/french/Sustainability/Older/Brundtland_Report.html)  
[www.riddac.org/document/dev\\_durable.htm](http://www.riddac.org/document/dev_durable.htm)

encore plus l'intégration de celui-ci à l'ensemble de ses activités, tant académiques qu'opérationnelles;

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique environnementale va dans le sens des recommandations du Comité de la planification sur la place et le rôle de l'Université de Montréal en matière d'environnement;

ATTENDU QUE l'Université de Montréal a déjà procédé à maintes reprises à des réflexions institutionnelles sur l'importance des enjeux environnementaux;

L'Université tient à réitérer son engagement qui s'inspire du paradigme du développement durable en incitant la communauté universitaire à faire sienne la protection de l'environnement, le maintien de son intégrité et la conservation des richesses naturelles.

L'Université de Montréal a pour principaux objectifs généraux en matière de politique environnementale:

- l'adoption de méthodes rationnelles d'utilisation des ressources en favorisant la prévention, la réduction à la source, le réemploi, la récupération, le recyclage et la valorisation des ressources;
- la promotion et la protection de la santé et de la sécurité de toute la communauté universitaire en regard particulièrement des risques environnementaux;
- la minimisation des impacts environnementaux de ses activités et opérations.

Aux fins de l'atteinte de ces objectifs, l'Université veillera à appliquer les meilleures pratiques de gestion environnementale dans ses activités courantes.

L'Université de Montréal vise également l'atteinte de trois objectifs plus spécifiques en matière de politique environnementale :

- la sensibilisation de ses différentes instances académiques, de son corps professoral et de ses étudiants à l'importance d'intégrer la problématique environnementale, dans la mesure du possible et lorsque cela est pertinent, au contenu des programmes, dans les activités d'enseignement, de recherche et de rayonnement des membres de la communauté universitaire actifs en ces domaines. Cet objectif lié à la sensibilisation des personnes et des instances doit se faire dans le respect des prérogatives de ces dernières, des individus et de la liberté académique;
- la sensibilisation de la communauté universitaire à l'adoption de comportements et d'attitudes, tant personnels que collectifs, qui soient respectueux de l'environnement;
- la consolidation, la valorisation et la diffusion des réalisations universitaires en matière d'environnement.

## Annexe 2

### **Déclaration de principes aux fins des achats et des placements responsables**

L'Université, à titre d'institution d'enseignement supérieur et de recherche, oeuvre à l'avancement et à la diffusion des connaissances, notamment, dans les domaines de l'environnement, du développement social et des droits de la personne tels qu'édictés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

De par sa mission même, l'Université contribue au mieux-être des populations, tant montréalaise, québécoise, canadienne que mondiale. Elle se reconnaît une responsabilité, notamment par l'utilisation de ses ressources et ses activités, à l'égard de l'environnement, du développement durable et social ainsi que des droits de la personne.

L'Université, aux fins de favoriser l'innovation sociale et le développement durable des populations et des communautés de par le monde, soutient qu'une politique d'achat et de placement socialement responsables est une approche efficace pour appliquer les principes qu'elle défend.

En conséquence, l'Université encourage ses instances, la communauté universitaire, le RRUM et le Fonds de dotation, dans le respect des lois et règlements qui les régissent respectivement, à être sensibles et attentifs aux questions éthiques relatives à l'environnement et au développement social dans leurs décisions et activités.